

# ESG

## UN SYSTÈME ÉCONOMIQUE DURABLE

« Le développement durable est la voie vers l'avenir que nous souhaitons pour tous. Cela offre un cadre propice à la croissance économique, à la justice sociale, à la gestion environnementale et au renforcement de la gouvernance. »

Ban Ki-moon, ex secrétaire général des Nations unies

**L'investissement responsable** est aujourd'hui une voie de **progrès économique, social et environnemental** indispensable pour assurer la pérennité de la société dans laquelle nous vivons.

### LES ENTREPRISES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La seule performance économique sur laquelle les entreprises se sont toujours concentrées ne suffit plus à garantir leur durabilité. Afin d'assurer leur **profitabilité à long terme** elles doivent adopter des stratégies **durables** et **responsables**.

Le sigle ESG énumère et regroupe en trois catégories l'ensemble des **critères extra-financiers** que les entreprises doivent intégrer à leur stratégie :



**L'environnement :**  
gestion des déchets,  
réduction des émissions de  
GES<sup>1</sup>, prévention des risques  
environnementaux...



**Le social :**  
prévention des accidents,  
formation du personnel,  
respect du droit des  
employés, dialogue social...



**La gouvernance :**  
indépendance du  
conseil d'administration,  
indépendance des audits,  
droit des actionnaires...

### L'INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS LA STRATÉGIE DES ENTREPRISES EST SOURCE DE VALEUR, ELLE LEUR PERMET DE :

#### Mieux maîtriser les risques liés à leur activité actuelle

##### Risques environnementaux

Prendre en compte les critères environnementaux impacte considérablement l'activité des entreprises.



Exemple d'une société pétrolière  
>> suite à l'accident de sa plate-forme off-shore au large du golfe du Mexique, **amende** de plus de 4,5 milliards d'euros.

##### Risques sociaux

Prendre en compte le facteur humain dans sa stratégie améliore la productivité et les bénéfices.



Exemple d'une société d'habillement  
>> **accident grave** dans une usine de production au Bangladesh, **1 000 employés perdent la vie**.

##### Risque de gouvernance

La gouvernance d'une entreprise a un impact très fort sur la bonne conduite des objectifs financiers et extra-financiers.



Exemple d'un constructeur automobile  
>> **mauvaise gouvernance** entraînant des **problèmes environnementaux**.

#### Croître grâce aux opportunités des secteurs d'avenir

La prise en compte des critères ESG permet aux entreprises de se positionner par rapport aux secteurs d'avenir qui sont sources de croissance :



**Énergies renouvelables**



**Équilibre de vie et santé responsable**



**Transports responsables**



**Technologies au service de l'homme**



**Villes intelligentes**



**Finance responsable**



**Consommation responsable**



**Matières premières durables**

<sup>1</sup> Gaz à effet de serre

# LA DÉCLINAISON DE L'ESG DANS LES INVESTISSEMENTS

## • Un marché grandissant :

L'investissement responsable mondial représente 50 Md€ à l'heure actuelle. Il représentera 1 000 à 2 000 milliards d'euros à l'horizon 2020/2025<sup>1</sup>

## • Une forte demande, particulièrement chez les jeunes :

82 % des 18-35 ans sont intéressés par l'investissement responsable<sup>2</sup>.

## • Une analyse en profondeur des risques et opportunités :

L'analyse ESG permet d'identifier et d'arbitrer les risques et les opportunités à long terme des entreprises. Ce type d'analyse est en phase avec les échéances de long terme des contrats d'assurance.

## • Corrélation positive entre investissement responsable et performance financière :

L'agrégation de plus de 2 000 études démontre qu'il existe des opportunités de surperformance dans les investissements ESG<sup>3</sup>.

## • Un attachement fort des épargnants :

90 % de ceux qui ont déjà investi dans des fonds ESG sont prêts à le refaire<sup>4</sup>.

## • Le marché adopte l'investissement responsable à part entière :

La France est le deuxième pays à émettre une obligation verte d'État de 7,7 Md€<sup>5</sup>. Cette obligation a suscité une demande plus de trois fois supérieure à l'offre.

## AGIPI ET L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE : DONNEZ DU SENS À VOTRE ÉPARGNE

L'ESG est une conviction de l'association AGIPI. Nous nous engageons à décliner l'ESG à travers plusieurs démarches :

### • Au sein de nos supports financiers :

- Nous intégrons des obligations vertes dans notre fonds euro-croissance.
- Agipi Monde Durable est parmi les premières unités de compte à être récompensées par le label d'État ISR.

### • Au sein de nos produits :

- Nous proposons l'option ESG en gestion pilotée, une exclusivité sur le marché.

### • Au sein de l'association AGIPI

Nous réduisons notre utilisation de papier en développant nos publications digitales et le vote en ligne pour l'assemblée générale.

## Focus sur le label ISR

10 fonds labélisés ISR sont proposés dans le cadre de la gestion pilotée (au 24.04.2017).

**Agipi Monde Durable fait partie des 70 OPCVM à avoir reçu le label d'État ISR**



Créé en 2016 le label ISR permet de **garantir** aux particuliers que les supports d'épargne dans lesquels ils investissent **intègrent les critères ESG**.

Pour obtenir ce label, un fonds doit répondre, au terme d'un processus strict, à de nombreux critères, comme :

- Avoir une méthode de sélection d'entreprises fondée sur l'analyse approfondie des critères ESG.
- Avoir une méthode de gestion du portefeuille en accord avec une gestion long-terme.
- Pouvoir mesurer les impacts de la gestion du portefeuille sur les différents critères ESG.

## Zoom sur l'option ESG en gestion pilotée

Associer l'investissement ESG à la gestion pilotée permet de répondre à deux attentes :

- **Une gestion performante** : la gestion pilotée.
- **Un investissement porteur de sens** : l'intégration de critères ESG.

La gestion pilotée est une solution clé en main, qui vise un **objectif de valorisation de l'épargne** en bénéficiant de l'expertise de spécialistes pour **profiter des opportunités de marché**. Elle correspond à une répartition de l'épargne entre un **support garanti et une poche en unités de compte** sur laquelle un mandat est donné. L'épargne est confiée à AXA qui s'appuie sur les **experts de la société Architas France** (société de gestion filiale à 100 % d'AXA France). Elle est arbitrée au nom de l'adhérent et pour son compte, suivant son profil, sa sensibilité au risque et son horizon de placement, parmi les **supports ESG éligibles**.

Dans le cadre de l'option ESG, l'épargne est investie dans des entreprises qui intègrent les critères ESG dans leur stratégie. Ils sont investis dans **tous les secteurs et dans le monde entier** garantissant une large gamme d'investissement.

Les principales sociétés de gestion sont :



## Comment mesurer la qualité ESG des OPCVM ? Les globes Morningstar

Dans chaque fonds, les entreprises en portefeuille sont notées suivant leur degré d'intégration des critères ESG. Par rapport à la notation globale des portefeuilles, les meilleurs fonds de chaque catégorie récoltent 5 globes et les moins bons 1 globe.



Les fonds sélectionnables justifient majoritairement d'une note minimale de trois globes (hors fonds investissant sur les emprunts d'États ou monétaires, non notés par Morningstar, fournisseur indépendant de notation ESG).

<sup>1</sup> P. Morgan & Global Impact Investing network 2015

<sup>2</sup> Morgan Stanley – Sustainable Investing Trends 2016

<sup>3</sup> Journal of Sustainable Finance & Investment

<sup>4</sup> Barclays – The Future of Being Human 2015

<sup>5</sup> Agence France Trésor – OAT Vente du 24 janvier 2017

### L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital.

Les notices de présentation des supports en unités de compte des contrats AGIPI sont disponibles sur le site [www.agipi.com](http://www.agipi.com)

**ADIS, Centre de gestion des contrats d'assurance AGIPI - Siège social** : 12 avenue Pierre Mendès France - CS 10144 - 67312 Schiltigheim Cedex - tél. 03 90 23 90 00 - Société anonyme de courtage d'assurances au capital de 480 000 € - Filiale d'AXA France Vie - Siret 306 843 731 00069 - ORIAS 07 029 368

**AGIPI - Siège social** : 12 avenue Pierre Mendès France - CS 10144 - 67312 Schiltigheim Cedex - tél. 03 90 23 90 00 - Registre des Associations du tribunal d'instance de Schiltigheim - volume 21 - n° 1049 - Siren 307 146 308 - NAF 9499Z  
ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 / ORIAS : [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

